



ADULLACT

Présentation

PubliS2low est un registre de publication des **actes réglementaires** pour les collectivités utilisatrices de la solution S²LOW (Service Sécurisé Libre inter-Opérable pour la Vérification et la Validation).

Comment cela fonctionne ?

La collectivité disposera d'une **page de registre** dédiée à la publication d'actes réglementaires, des 365 derniers jours (la législation en vigueur faisant état de 2 mois de publication à minima).

Chaque acte réglementaire télé-transmis, sera **répertorié** sur ce registre et possédera une date de décision, un numéro d'identification, un titre, une date d'affichage et un PDF (contenant le tampon de la préfecture). Il sera possible de **filtrer ces actes** en fonction du type de documents ou encore de la date d'affichage.

Pourquoi PubliS2low ?

PubliS2low a été mis en place pour répondre à la **législation datant du 1er Juillet 2022** concernant les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

PubliS2low est un logiciel libre qui a été développé par la Communauté de Communes du Saulnois, et qui a été repris et mis à jour par le SITIV et l'ADULLACT.

Les + de PubliS2low



Conformité légale

Répond à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.



Automatisation S²LOW

Facilité de publication des actes issus de S²LOW, par automatisation grâce à une connexion via l'API de la plateforme.

Un + : aucune manipulation dans S²LOW n'est requise. L'ADULLACT gère la configuration.



Intégration facile

Intégration facile sur le site web de sa structure/collectivité. La page de registre peut être intégré au site web par récupération de l'iframe ou encore par affichage de l'URL directement.



Ajouts manuels

Possibilité d'ajouter des actes non-issus de S²LOW, manuellement.

Les rôles dans l'application :

- **Administrateur** : Dispose d'un compte pour son organisme ou sa collectivité. Il peut publier un acte manuellement, supprimer un acte de l'affichage public mais aussi, récupérer une URL/iframe afin d'intégrer cette information sur le site web de sa structure/collectivité.
- **Citoyen** : Consulte les actes publiés par la collectivité, via le site web ou la page PubliS2low dédiée à cette action.

Comment l'obtenir ?

Le service en ligne PubliS2low est exclusivement réservé aux collectivités adhérentes de l'ADULLACT.

Pour en bénéficier, il suffit d'être utilisateur de la plateforme S²LOW et de remplir un formulaire de demande d'accès disponible sur le site de l'ADULLACT :

<https://demarches.adullact.org/commencer/inscription-au-service-publis2low-de-l-adullact>.

Une fois le service activé, les collectivités peuvent immédiatement commencer à publier ou gérer la publication des actes.

INFORMATIONS SUR LA LICENCE :

Type de licence : CeCILL V2

Code source : <https://gitlab.adullact.net/publis2low/publis2low/>

Comptoir du Libre : <https://comptoir-du-libre.org/fr/software/465>

CONTACTS

Rendez-vous
sur notre site !



☎ 04 67 65 05 88

🌐 adullact.org

✉ contact@adullact.org